



## Travaux commencés avant deces

Par **cenfrappe andre**, le **04/01/2017** à **21:09**

mon pere avait commencé des travaux dans sa maison. Suite à son décès, j'ai contacté l'entrepreneur pour qu'il ne fasse rien jusqu'à nouvel ordre...

mon beau pere avait donné son "bon pour accord" verbalement, mais avait versé un acompte pour le début des travaux.

les travaux doivent ils continuer, et à la charge de qui?

en cas de refus de continuer cela peut il être considéré comme un dédit?

dernière chose, les travaux étaient de nature à modifier les lieux afin de faciliter l'accès à un handicapé (douche à l'italienne, rampe d'accès au lieu de marche) je crois qu'il existe un texte pour la plus value ou autre en matière de travaux pour handicapé si quelqu'un peut le confirmer